**A121b.**

|  |  |
| --- | --- |
| *Karl an Ferdinand (Antwort auf Ferdinands Instruktion für de Bredam).* | *1525 Februar 6. Madrid.* |

1. Dankt für F’s freundliche Vorstellungen. 2. Bezieht sich in bezug auf F’s Klagen auf die in I, 10 erwähnten Mandate. 3. Unterhalt des Reichsregimentes und der Kammer (vgl. I, 7). 4. Schulden bei verschiedenen Fürsten (vgl. I, 6). 5. Luther. 6. Wahl zum Römischen Kg. 7. Verheiratung seiner zwei Schwestern. 8. Mailand. 9. Bourbon. 10. Bezahlung der Söldner für Bourbon (vgl. I, 8). 11. Verhandlungen mit Bourbon. 12. Stellung Oles’ und Salamancas zum Vertrag mit Venedig. 13. Französische Umtriebe in Ungarn und Böhmen. 14. Lasten auf den von Maximilian I. hinterlassenen Landen. 15. Reichstagskosten (vgl. I, 5). 16. Georg von Sachsen (vgl. I, 3). 17. Venezianische Rente (vgl. I, 4). 18. Pfirt und Elsaß (vgl. I, 1). 19. Burgund. 20. Vorderösterreich, Tirol und Württemberg (vgl. I, 2). 21. Niederburgund. 22. Reichstagsgesandtschaft an den Kg von Frankreich. 23. Hannart. 24. Verhinderung eines Reichstags zu Speier. 25. Burg Enns. 26. Burg Ravensberg. 27. Tag zu Hamburg. 28. Salinas. 29. Erledigung verschiedener Empfehlungen F’s.

1. Thanks F for his polite introductions. 2. Regarding F's complaints, he refers to the mandates mentioned in I, 10. 3. Funding for the Imperial Government and the Chamber (see I, 7). 4. Money owed to several different princes (see I, 6). 5. Luther. 6. Election to King of the Romans. 7. His two sisters' marriages. 8. Milan. 9. Bourbon. 10. Paying for Bourbon's mercenaries (see I, 8). 11. Negotiations with Bourbon. 12. Cles' and Salamanca's positions regarding the treaty of Venice. 13. French machinations in Hungary and Bohemia. 14. Debits placed on the lands left by Maximilian I. 15. Cost of the Imperial Diet (see I, 5). 16. George of Saxony (see I, 3). 17. Venetian annuity (see I, 4). 18. Ferrette and Alsace (see I, 1). 19. Burgundy. 20. Further Austria, Tirol and Württemberg (see I, 2). 21. Lower Burgundy. 22. Imperial delegation to the King of France. 23. Hannart. 24. Preventing an Imperial Diet in Speyer. 25. Castle Enns. 26. Castle Ravensburg. 27. Diet in Hamburg. Salinas. 29. Addresses several of F's commendations.

Wien, St.-A. Urkundenrepert. 1. Angeheftet an die Originalausfertigung von Nr. A121a mit der Überschrift: Abreget de l’instruction par monsr le prince et infante des Espagnes, archiduc d’Austrice, duc de Bourgoigne, comte de Tirol etc., delivrée au sr de Brugdam, son tres humble et tres obeissant serviteur, le tresieme jour du mois de juing an 1524 à Stocquart, chief ville de sa ducé de Wirtemberg.

Druck: Familienkorrespondenz Bd. 1, Nr. 120 II., S. 258-262.

1] Quant au preambule, contenant plusieurs bonnes remonstrances, sa mte prest le tout gracieusement merchiant monsr grandement.

2] Touchant autres poins, concernans les doleances de mond. sr, samblablement les troubles procedés tant par diverses gens que des princes, regime ou chambre imperiale, sa mte dest addes n’y savoir mestre police, veu ses urgens negoces, requerant à monsr, ainsi que jusques ores a fait, y pourveoir de son possible à tout, mesmes aud. regime et chambre, comme par les deux mandemens que led. sr de Brugdam a aportés, servant à ce propos, c’est toucher au dixsieme et dernier article d’ung quaier, ici ataché, contenant deux feullets de papier, signé de sa mte et du secretaire Lalemand, fait à Madril, le sixieme jour de febvrier, an 1525 stil d’Espagne.

3] Et si pour led. regime ou chambre monsr paye ou a payé aucuns deniers, sa mte entend que mond. sr en soit satisfait, comme apparait par le septiesme article dud. quaier.

4] Au regard des presentes, deues aux princes, sa mte entend y garder par tamps son honeur et pour au telle somme que monsr en a payé au conte Frederic Palation sa mte en fait mention au sixiesme article dud. quaier.

5] Obstant le bon zele que sa mte ait à extirper l’eurreur Lutheranne, jusques addes n’a eu oportunité y entendre, esperant par ci-après, aidant nostre sr et monsr le tout anichiller.

6] Pour aultant que touchent le fait au roi des Romains, du comencement s’y est trouvé difficulté, toutesfois pour conclusion sa mte a promis en pourveoir mond. sr.

7] Sur le mariage de deulx seurs; avant la venue dud. sr de Brugdam elle estoient compromises.

8] L’estat de Milan estoit en tres bon train, mes la perdition des instructions causa le retardement, ce que neantmoings delegié se poldra recouvrer, attendu la bonne veulle de sa mte.

9] Bien remonstrera sa mte que les 10 mile pietons, envoyés au sr de Bourbon, eusent plus fructifié es mains de monsr que ailleurs, veu aultres gens que mond. sr y eult joint. Sa mte de sa bonne veulle le merchie, disant que pour plus grant choze le garde sans ainsi le voloir hasarder lui qui est son bon frere et fils et le tient honorablement excusé de sa demeure es Allemagnes, veu les affaires qu’il a eu contre le Turc.

10] Bien entendu que la somme de deniers que monsr a furni aux pietons que le feu comte de Sornes mena en Italye à monsr de Bourbon, sa mte en declare son voloir; le tout bien a paru, come se voit au huitiesme article dud. quaier.

11] Sa mte estre informé des causes, pourquoi monsr n’a envoyé lettres patentes de commission pour traitter entre sa mte et monsr de Bourbon, veu que le sr de Brugdam en avoit addes la cherge, sad. mte a esté tres contente.

12] L’empereur, sachant la faction dont monsr a procedé à la tresve Venitienne, en a esté bien apaisé et sur le mot de mond. sr tient descoulpéts et deschargéts des raports tant la personne de monsr de Tryente que de monsr le comte d’Ortemburg.

13] Sa mte estre advertie tant des chozes de Hongrye come de Bohemye, mesmes des practiques des Franchois, menées par Anthoine de Rincon, requiert à monsr par tout avoir leal ouvert jusques ce que il lui donera le pouoir tel que pour le bref y remedier en sorte que les moyens qui par disencion ne peurent avoir lieu à la diette Semproniene et de la Neufve citée) sortiront leur effect.

14] Apprès à sa mte estre remonstré les grosses cherges des pays, delaissés par le feu empereur, dit que de ce lui poise pour l’amour de son bon frere, neantmoings que icelles terres ne pouoit sans leurs cherges, lesquelles il n’a engendrées, mes au regard d’autres debtes que mond. sr poldroit avoir payé à la descherge des meubles de la portion de sa mte, il en respond par l’article neufiesme dud. quaier.

15] Touchant les deux voyages que monsr pour le service de l’empereur a fait aux diettes des Nurenberg, sa mte en parle à l’article 5e dud. quaier.

16] Des cent dix mile florins d’or, par monsr payéts au duc George de Zasse, sa mte en postile dud. quaier article 3e en respond.

17] Revenant aux vingt mile florins d’or de rente que aux Venisiens à cause de la susd. tresve monsr a delivré, sa mte en declare son intencion article quatriesme dud. quaier.

18] Pour autant que touche la comtée de Ferrette, ditte Alsacia, en l’article primier dud. quaier se trouvera l’ordonance de sa mte.

19] Au regard de la comtée de Bourgoingne de bonté a respondu sa mte que anchienement et par le partage la comté de Ferrette et advouherie ont esté reservé pour la conservation dud. Bourgoigne et à ceste cause ne se peult addes separer.

20] De ce que touche la Haulte-, Basse-Austrice, Tirol et la ducé de Wirtemberg, sa mte en a dist de la postille au second article dud. quaier.

21] Respondant sa mte au fait de la Basse-Bourgoingne qui est le Pays Bas, dist que à cause des guerres n’est maintenant de cest advis, trouvant neantmoings l’ouverture bonne.

22] Sa mte scet bon gret à monsr de par son sens et diligence avoir ronpu vers le roi de France l’ambassade des estas de l’empire, a quoi tousiours lui prie avoir regard.

23] A promis sa mte faire la raison des folies, cognardises et mauvaitiés de Hannart et à ceste cause la maudit guerre par cest prochaine flote en Espagne.

24] Sur le fait de la journée de Spire sa mte a escript pour la ronpture d’icelle.

25] De ce que peult toucher le chasteau de Ems, sa mte espere que monsr en fera ce que de raison et quant au frere de don George requiert sa mte le voloir encores tenu aucun temps.

26] Au regard du chasteau de Ravenspurg sa mte selon le desir de monsr en a depesché lettres patentes es mains de monsr delivrées.

27] Sa mte merchie monsr de ses orateurs qui ont esté à Hambourc pour le fait du roi de Danemarche, obstant qu’il n’en soit venu aucun fruit.

28] Satisfaisant au commandement de monsr, a esté comuniquée à Salines l’instruction et riens conclud sans son advis.

29] Par les six dernieres articles l’instruction estoit par monsr ordoné que les affaires tant de monsr de Tryent, monsr le comte d’Ortemburg et sr don Pedro, mesire Andreas de Burgo, mestre Adam le docteur, maistre Jacques Spiguel vers sa mte fuissent sollicités ce que a esté fait, mes pour autres grans negoces sad. mte a commandé iceulx affaires estre surcées et delivrées es mains du mestre Jan Lalemand, son secretaire d’estat, pour estre widés par sa mte selon l’intencion de monsr.

Dieser als „abreget de l’instruction“ bezeichnte Abschnitt gibt nur knappe Inhaltsangaben, die aber nicht von Bredam selbst herrühren können. Im übrigen vgl. Nr. A76.

7] Die Verlobung der Infantin Katharina mit Kg Johann von Portugal hatte im Oktober 1524 stattgefunden. Von K's ältester Schwester Eleonore hingegen, die seit 1521 Witwe nach Kg. Manuel von Portugal war, ist nicht bekannt, daß sie damals jemand versprochen war. Erst im Frieden von Madrid wurde diese mit dem Kg von Frankreich verlobt und 1530 fand die Vermählung statt. Hobler, S. 201, 225.

8] Vgl. Bauer, S. 232.

11] Vgl. Nr. A76 [45].

13] e) ausgestrichen ville.

24] S. Nr. A80.